



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Bureau du 08 juillet 2016

Délibération PNMEPMO_BUR_2016_21

Avis simple sur la proposition de fermeture des gisements de moules de la Somme (Ault et Mers les bains)

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter-préfectoral 18 / 2016 modifiant l'arrêté inter-préfectoral du 11 juillet 2013 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_04 relative à l'élection des membres du bureau du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2013_06 relative à l'approbation des délégations de compétences du conseil de gestion au bureau du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la délibération PNMEPMO_2016_11 modifiant le règlement intérieur du conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu la saisine de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme, par courrier reçu le 13 juin 2016, du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale sur une demande d'avis simple pour un projet d'autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public Maritime au profit de la commune de Cayeux-sur-Mer pour la demande de renouvellement de la concession de plage sur une durée de 8 mois du 1^{er} avril 2017 au 1^{er} avril 2029.

Considérant que le quorum est atteint et que le bureau du conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le bureau du conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article 1 :

Le Parc naturel marin émet l'avis suivant :

Avis favorable avec préconisations

Avis défavorable

L'étude scientifique commandée par le Parc naturel marin et en cours de réalisation par le GEMEL et la cellule scientifique du littoral normand, fait état d'un tonnage de moules exploitable minimum au mois de janvier 2016, à savoir 549 tonnes, jugé insuffisant pour une exploitation en début d'année 2016.

A la date de proposition de fermeture des gisements, la DDTM ne disposait pas des éléments complémentaires dont ne fait pas mention le rapport du GEMEL, à savoir :

- la pression limitée des pêcheurs de loisir sur ces gisements de janvier à juin (données récoltées dans le cadre des observations du programme LIFE+ pêche à pied de loisir);
- l'augmentation de taille des moules de janvier à juin et donc du tonnage exploitable à ce jour.

Au vu de ces éléments complémentaires, et prenant compte de l'importance culturelle et touristique de l'activité de pêche à pied durant la saison estivale, le bureau propose un maintien de l'ouverture des gisements au moins jusque fin août 2016.

Le 12 juillet 2016,

Le président du conseil de gestion

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Dominique GODEFROY